



Déclaration préalable de la FSU au CTSD du 28 janvier 2019



Monsieur le Directeur Académique
Mesdames, messieurs les membres du CTSD,

En adressant ses vœux à la nation le 31 décembre dernier, le Président de la République omettait de mentionner la Fonction Publique dans son ensemble, ne citant que quelques catégories de fonctionnaires, et oubliant, de manière significative, les quelques 1 132 700 personnels de l'Éducation Nationale. Cette omission est révélatrice du peu de cas que notre gouvernement fait des services publics, qu'il considère comme un coût à supporter, plutôt qu'un investissement, un facteur de justice sociale, d'égalité et un moyen de redistribution des richesses. Elle aussi révèle ce profond mépris envers les enseignants qui s'exprime par le refus de prendre de réelles mesures de revalorisation salariale, le gel du point d'indice, la volonté d'imposer une seconde HSA, la communication mensongère sur les DGH attribuées aux académies et les suppressions de postes lors du CTM du 19 décembre dernier, ou enfin le simulacre de concertation sur les nouveaux programmes de lycée.

Les réformes en cours, Parcours Sup, réforme du lycée général et de la voie professionnelle sont profondément inégalitaires. Elles consacrent un tri social savamment orchestré, transformant le lycée et l'accès au supérieur en un labyrinthe pour initiés où seuls les plus privilégiés trouveront leur chemin. Par ailleurs, elles seront à terme un levier efficace pour réaliser des économies en ne créant pas les places nécessaires pour accueillir les étudiants dans le Supérieur, en réduisant l'offre de formation en lycée et en supprimant des postes. Dans le même temps, la réforme des collèges poursuit ses effets délétères, les maigres assouplissements consentis n'étant jamais financés, renforçant d'autant la concurrence entre les disciplines dans les établissements.

Pour toutes ces raisons, nous formulons le vœu, Monsieur le Directeur Académique, que vous sachiez entendre les demandes et les colères des personnels des collèges des Yvelines devant l'insuffisance des moyens qui leur sont accordés, et que nous puissions contribuer ensemble, par un dialogue social construit et productif, à la construction d'une école qui démocratise l'accès aux savoirs, corrige les inégalités sociales en favorisant la réussite de tous les élèves quelles que soient leurs origines, une ambition partagée de tous ceux réunis aujourd'hui autour de cette table.

Les moyens accordés au département des Yvelines pour cette rentrée battent en brèche, hélas cette ambition. La rentrée 2019 sera marquée par une hausse des effectifs, essentiellement en collège où la situation est alarmante. L'augmentation des heures d'enseignement est bien inférieure à celle des effectifs : + 1026 élèves par rapport à ceux prévus à la même époque l'an passé, soit l'équivalent de 34 classes surchargées accueillies avec seulement 270 heures.

De plus, cette insuffisante hausse des dotations se fait au détriment des postes, puisqu'il est prévu 241 heures poste en moins qu'à la précédente rentrée, soit l'équivalent de 13 postes de certifiés, mais un accroissement des heures supplémentaires de 510 heures. Ce sont donc les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des enseignants qui sont une nouvelle fois dégradées.

Dans certains collèges, les prévisions sont catastrophiques : diminution vertigineuse de la DHG, fermeture des dédoublements et des options, classes à 30 élèves, y compris en REP+.

La situation en Éducation Prioritaire nous inquiète particulièrement : attribution de dotations inférieures à 29 heures pour l'ouverture de nouvelles classes, baisse brutale des DHG, (jusqu'à 76

heures), baisse significative des IMP. Nombreux sont les établissements de l'Éducation Prioritaire dont le taux d'encadrement diminue de 0,07, là où la moyenne départementale de ce recul est de 0,01.

En ce qui concerne l'attribution des moyens RAR, la FSU rappelle qu'elle demeure défavorable à l'attribution de moyens non pérennes, qui peuvent donner l'illusion de compléter une dotation par ailleurs insuffisante. Elle demande que ces moyens supplémentaires soient inclus dans les DGH des établissements et leurs soient alloués sans évaluation ni contrepartie (telle que l'obligation pour des enseignants d'aller exercer dans le 1^{er} degré). Nous défendons l'idée que leur montant doit être évalué à partir des besoins des établissements, et non par un pilotage néo-managérial via l'évaluation des résultats que les dispositifs mis en place sont censés produire.

En tout état de cause, la FSU dénoncera tout retrait des moyens implantés dans les établissements qui risquerait de fragiliser des postes et de dégrader les conditions d'encadrement des élèves. Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer que seront reconduits lors d'un prochain CTSD ces moyens alloués aux établissements de l'Éducation Prioritaire pour mieux accueillir leurs élèves, et ce sans soumettre nos collègues à une évaluation et à une incertitude contraires à l'exercice serein de leurs missions."

Nous voudrions savoir sous quelle forme, dans quels volumes, et avec quel calendrier les moyens consacrés à Devoirs Faits vont être attribués. Nous souhaitons qu'ils soit rappelé aux principaux que ce dispositif ne doit pas être financés par des heures prises sur la DGH .

La FSU enfin réitère sa demande d'attribution de la marge collège2016 aux SEGPA, à laquelle les élèves de SEGPA ont droit au même titre que les autres collégiens, comme le Ministère lui même l'a confirmé. FSU n'accepte pas l'argument selon lequel elle serait déjà utilisée pour le dédoublement des enseignements professionnels, lesquels existaient avant la mise en place de la réforme, et affirme que des moyens en plus doivent être accordées pour des dédoublements. Les élèves de SEGPA ont des besoins spécifiques auxquels les enseignants ne peuvent répondre que si les effectifs sont allégés pour certaines activités.

En lycée général et technologique, si les dotations globales peuvent au premier abord sembler stables, en réalité, cela est en réalité dû à une légère baisse d'effectifs (446 élèves de moins qu'à la rentrée 2018 attendus pour la prochaine rentrée) combinée à une augmentation du nombre d'heures supplémentaires au détriment des heures postes : 322 heures postes en moins, c'est l'équivalent de 18 emplois à temps plein qui auraient pu être créés.

Pour les premières générales, le nouveau mode de calcul des dotations par "groupes" de 35 élèves par niveau et non plus par la structure des classes permet de faire des économies de moyens. Davantage d'heures supplémentaires et des classes plus chargées, c'est une nouvelle dégradation des conditions de travail qui s'annonce.

La réforme des lycées fait peser des menaces sur la diversité de l'offre de formation : qu'ils s'agisse des spécialités dites « rares », telles que LCA ou les enseignements artistiques, les options, ou encore de l'Éducation Physique et Sportive. Cette discipline constitue pourtant, vous ne pourrez qu'en convenir, Monsieur le Directeur Académique un élément essentiel de la formation de tout citoyen et enjeu crucial de santé publique. Elle est pourtant absente des enseignements de spécialité proposés par la réforme.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le cas des « petits lycées », souvent des lycées polyvalents, souffrant d'une faible attractivité en raison de petit nombre de classes de séries

générales qu'ils accueillent. Ces établissements, risquent, en raison d'effets de structure, de devoir restreindre leur offre d'enseignements de spécialité et d'options, ce qui aggraverait encore leurs difficultés de recrutement.

Quant à la réforme du lycée professionnel, elle sabre les horaires d'enseignement général, la dévalorisant encore un peu plus par rapport aux autres voies de formation du lycée, faisant perdre aux bacheliers professionnels l'équivalent de 7 semaines de cours, et 4 semaines pour les CAP. Cela démontre une fois encore le caractère idéologique et budgétaire des réformes en cours, et le peu de cas que l'on fait de la formation générale et citoyenne des jeunes des classes populaires, sur-représentés dans la voie professionnelle et à qui l'on barre de fait l'accès aux études supérieures tout en les poussant vers l'apprentissage. Nous souhaiterions savoir comment sera financés la co-intervention en CAP et BAC, attendu que la dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève. Nous demandons que le chef d'œuvre en CAP donne droit à des dédoublements financés dans la DGH sans conditions de seuil. Cette question peut également se poser d'une manière plus aiguë encore lorsque deux divisions de CAP de deux spécialités différentes sont regroupées sur les enseignements généraux. La DSDEN finance-t-elle dans ce cas les deux situations de co-intervention ou bien les établissements doivent-ils prendre sur leur maigre marge ?

Sur les dotations en général, nous renouvelons notre demande de disposer du détail du calcul des dotations et de la structure prévisionnelle de chaque établissement. Nous ne nous expliquons guère ce refus de transparence si ce n'est par la volonté de masquer l'insuffisance des marges qualitatives à financer tout ce qui doit l'être dans les DGH. Et pour cause ! C'est bel et bien le renvoi, au nom de l'autonomie de l'établissement, à des choix locaux qui sont en réalité des renoncements, qui instaure une mise en concurrence entre les disciplines et génère des tensions délétères au sein des établissements.

Enfin, dans un contexte où le gouvernement fait le choix de sacrifier nombres de postes sur l'autel de l'austérité budgétaire, nous nous demandons instamment de rappeler aux chefs d'établissements qu'il est nécessaire de présenter dès le mois de février, et de voter en Conseil d'Administration les TRMD, dont découlent les créations et suppressions de postes. Il n'est pas admissible que des choix faits par l'établissement, pouvant impacter le droit des collègues à participer au mouvement en toute connaissance de cause, puissent être faits sans respecter la transparence et les principes démocratiques régissant le fonctionnement des EPLE par le biais du Code de l'Éducation.

Nous évoquions au début de cette déclaration, notre souhait de partager avec vous un dialogue social constructif et de qualité. Nous vous y savons attaché, ainsi que l'ensemble de vos services et nous les en remercions. Nous vous informons donc d'ores et déjà que nous appellerons dans les prochains jours les établissements des Yvelines à se rassembler devant la Direction Académique et à vous demander audience afin qu'ils portent à votre connaissance les conséquences dramatiques des choix budgétaires du gouvernement sur la qualité de l'enseignement dispensé à leurs élèves, la diversité de l'offre de formation, les conditions d'exercice des enseignants, le sens qu'ils trouvent à leur métier, et le souffle et la passion nécessaires à exercer ce métier exigeant.